

Procès-verbal de la réunion de conseil municipal du 29 février 2016

Convocation : 23/02/2016

Affichage : 23/02/2016

Le 29 février 2016 à 20h15 les membres du conseil municipal se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances, après convocation légale, sous la présidence de Mme Yveline Druetz.

Présents : (15)

DRUEZ Yveline, LEFRANCOIS Laurent, CAUCHEBRAIS Patrick, INGOUF-BIRETTE Isabelle, LESEIGNEUR-COURVAL Thérèse, FLEURY Jean-Marie, LAY Laurence, RAMARÉ Henri, RENET Gilles, DEGUETTE Hervé, LEMOINE Julie, MARIE Alexandra, VERVIALLE Odile, SADOT Jackie, THARSILE Marie-Berthe.

Absents : (4)

SAINT-AUBERT Julien, GOURDIN René, VAUR Jean-Pierre (excusé), ALESSANDRINI Marie-Claude (excusée)

Procurations : (2)

SAINT-AUBERT Julien donne procuration à INGOUF-BIRETTE Isabelle, GOURDIN René donne procuration à LEFRANCOIS Laurent

Votants : (17)

Secrétaire de séance :

LEMOINE Julie

Ordre du jour :

1. Approbation du procès-verbal de la réunion de conseil du 17 décembre 2015.
2. Bilan des décisions prises par le maire au cours de l'année 2015.
3. Demande de subvention de l'association Familles Rurales concernant l'action « aide aux devoirs » pour la période 2014-2015 (reliquat).
4. Renouvellement du bail relatif au salon de coiffure.
5. Proposition d'extension du périmètre du site d'intervention du conservatoire du littoral concernant les parcelles AB 114,115 et 296 ainsi que les parcelles AB 119,120, 294,169 et 170.
6. Proposition d'acquisition de la parcelle cadastrée B 1205 d'une contenance de 82 m² pour l'euro symbolique.
7. Demande du Syndicat Départemental d'Energie de la Manche de dépôt d'une ligne électrique inutilisée.
8. Retrait de la délibération du 26 novembre 2015 relative à la fusion des trois budgets annexes : camping les Dunes, caravanning Le Clos Moisson, Habitations Légères de Loisirs.
9. Renouvellement de la convention de surveillance de baignade.
10. Avis du conseil municipal relatif à l'intégration des locaux du canot de sauvetage de Goury dans les compétences facultatives des statuts de la Communauté de Communes de la Hague.
11. Proposition de transfert de compétence de certains équipements sportifs de la commune vers la Communauté de Communes de la Hague.
12. Demande d'ouverture d'un crédit en investissement pour permettre le remplacement un poste informatique défaillant.
13. Affaires, questions et informations diverses :

- 13.1. Communication d'une proposition de la Chaîne Normande Studio TV de réalisation d'un focus sur la commune dans le cadre de l'émission « Ça vaut le détour ».
- 13.2. Projet de classe de neige – école du Bord de mer.
- 13.3. Position de principe relative à la convention Visiocom.

.....

1. Approbation du procès-verbal de la réunion de conseil du 17 décembre 2015.

Les membres du conseil approuvent le procès-verbal de la réunion de conseil du 17 décembre 2015.

2. Bilan des décisions prises par le maire au cours de l'année 2015 : délibération n°1/2016

Les membres du conseil municipal approuvent le compte rendu, des décisions prises par le maire en application de l'article 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales durant l'année 2015 joint en annexe.

Vote : pour : 17 abstention : 0 contre : 0

3. Demande de subvention de l'association Familles Rurales concernant l'action « aide aux devoirs » pour la période 2014-2015 (reliquat) : délibération n°2/2016

En application de la délibération du 11 mai 2015, l'association Familles Rurales a reçu une subvention de 937 € correspondant au budget prévisionnel de l'activité aide aux devoirs pour la période 2014/2015.

Un bilan de l'activité a été réalisé fin décembre 2015, le résultat est le suivant :

CHARGES	Montants	PRODUITS	Montants
Petit équipement	185,94	Caf : dossier C.L.A.S. 2014-2015	1 033,94
Rémunérations brutes	1 413,46	Mairie année 2014-2015	1 086,20
Charges sociales patronales	520,74		
Total des CHARGES	2 120,14 €	Total des PRODUITS	2 120,14 €

- ⇒ Montant à charge de la commune : 1086.20 €
- ⇒ Versement réalisé en juillet 2015 par la mairie : 937,00€
- ⇒ **Solde restant à verser à l'association Familles Rurales : 149.20 €**

Les membres du conseil sont invités à autoriser le maire à procéder au versement de ce solde.

Vote : pour : 17 abstention : 0 contre : 0

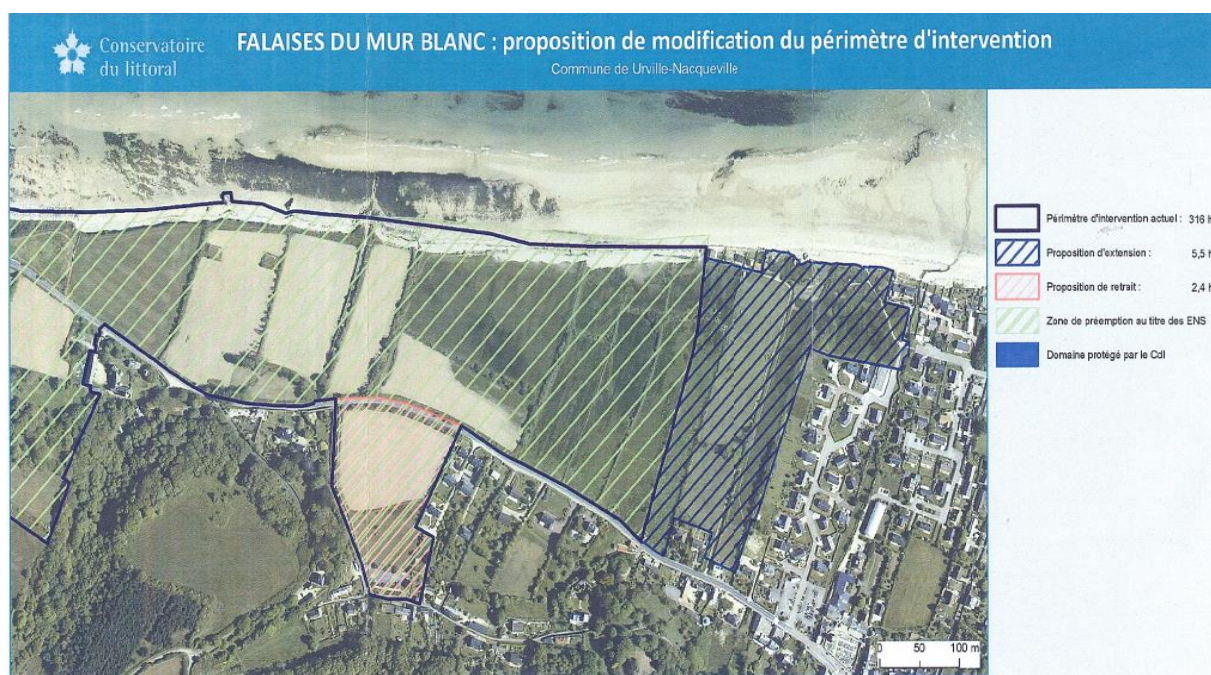
4. Renouvellement du bail relatif au salon de coiffure :

Dans l'attente d'éléments complémentaires, le conseil municipal décide d'ajourner cette décision.

5. Proposition d'extension du périmètre du site d'intervention du conservatoire du littoral concernant les parcelles AB 114,115 et 296 ainsi que les parcelles AB 119,120, 294,169 et 170 : délibération n°3/2016.

1. Par courrier en date du 13 janvier 2016, reçu le 19 janvier 2016 le conservatoire du littoral propose une extension de son périmètre d'intervention. Cette extension concerne deux lots de parcelles :
 - ⇒ les parcelles AB 114,115, dont l'acquisition par cet établissement permettrait l'accessibilité de ces terrains pour le passage de la SPPL mais aura pour conséquence le déclassement d'une partie des emprises classée en zone 2AU du PLU (ce zonage ne pourra être maintenu avec l'intervention du Conservatoire).
 - ⇒ les parcelles AB 119,120, 294, 169 et 170 dont l'acquisition par le conservatoire « permettrait de garantir sur le long terme une préservation et valorisation de l'ensemble de cet espace naturel, en confortant leur classement en zone Nr. »
2. La commune avait formulé le souhait de modifier les limites du site d'intervention en excluant les parcelles D662 et D679 au sud du CD 45 mais ces parcelles sont couvertes par une zone de préemption au titre des Espaces Naturels sensibles depuis 1983 et dont le Conservatoire est délégataire. Le retrait de cette zone ne pourra donc s'envisager qu'avec l'accord du Conseil départemental.

Le conseil municipal doit émettre un avis sur ces deux sujets dans un délai de 4 mois à réception de ce courrier sinon l'avis sera considéré comme favorable.



Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal émettent un avis favorable à ces propositions.

Vote : pour : 16 abstention : 1 contre : 0

6. Proposition d'acquisition de la parcelle cadastrée B 1205 d'une contenance de 82 m² pour l'euro symbolique : délibération n°4/2016.

Durant les opérations FEOGA dans les années 1980, la parcelle B 857 a subi une emprise pour élargissement du chemin de la rue de Poutrel. La parcelle B 857 a été amputée de 82 CA au profit de la commune.

D'après le procès-verbal de délimitation du 1^{er} avril 1983, cette parcelle appartenant à Madame Alfred Bigot a été divisée en deux :

⇒ B 1205 pour 82 ca

⇒ B1206 pour 33 ca

La parcelle B 1205 aurait dû être acquise par la commune mais elle a été omise dans la procédure d'acquisition.

Afin de régulariser cette situation, il est proposé au conseil municipal d'acquérir cette parcelle pour l'euro symbolique.

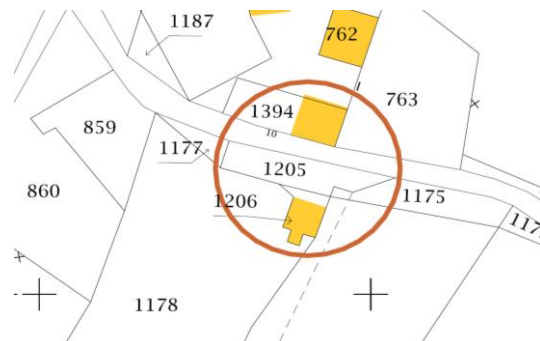
Les frais de notaires seront à charge de la commune.

En cas d'accord, le conseil municipal est invité

- ⇒ à approuver l'acquisition de la parcelle B 1205 pour une superficie de 82m² au prix de l'euro symbolique
- ⇒ à approuver la prise en charge par la commune des frais de notaire relatifs à cette transaction
- ⇒ à autoriser le maire à effectuer toutes les démarches nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération et de procéder à la signature de l'acte s'y rapportant

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal émettent un avis favorable à cette proposition.

Vote : pour : 17 abstention : 0 contre : 0



7. Demande du Syndicat Départemental d'Energie de la Manche de dépôt d'une ligne électrique inutilisée : Délibération du n°5/2016.

Le syndicat départemental d'énergies de la Manche souhaite déposer le réseau électrique inutile situé rue de Flamanville.

En cas d'accord du conseil municipal, le SDEM nous informe que cette ligne après dépôt, sera considérée comme n'ayant jamais existé et toute nouvelle demande de raccordement sera traitée comme une extension de réseau avec participation de la commune pour le dépôt de cette ligne.

En cas d'accord, il est proposé de prendre la délibération suivante :

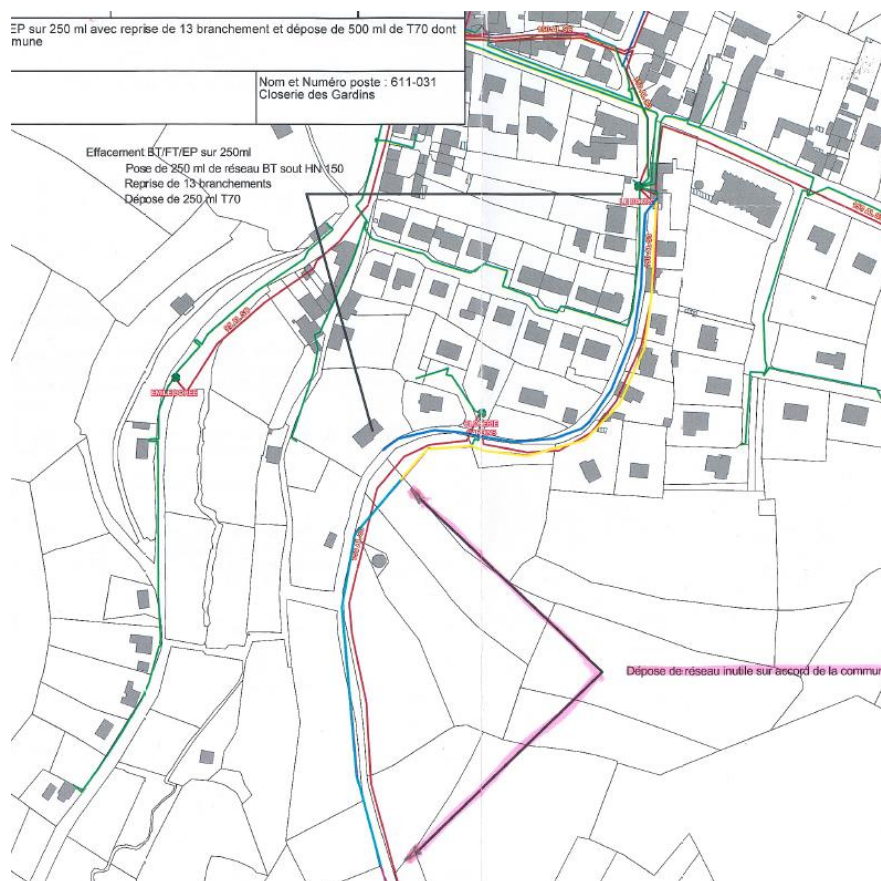
Les membres du conseil, après en avoir délibéré :

- Confirment la demande de dépose de réseau rue de Flamanville,
- Attestent avoir pris connaissance que toute demande ultérieure de raccordement à cet endroit, ne pourra se prévaloir de l'existence de cette ligne et sera traitée comme un raccordement nouveau avec participation de la commune.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal émettent un avis favorable à cette proposition.

Vote : pour : 17 abstention : 0 contre : 0

Plan de situation



8. Retrait de la délibération du 26 novembre 2015 relative à la fusion des trois budgets annexes : camping les Dunes, caravanning Le Clos Moisson, Habitations Légères de Loisirs : délibération n°6/2016

Madame le maire donne lecture d'un courrier du préfet de la Manche demandant le retrait de la délibération du 26 novembre 2015 dont l'objet était de fusionner les trois budgets annexes (HLL, Caravanning le Clos Moisson et camping les Dunes).

La demande est motivée par le fait que « s'agissant de l'exploitation d'un service public industriel et commercial (SPIC) en gestion directe, l'article L. 1412-1 du CGCT impose aux collectivités territoriales, à leurs établissements publics,d'avoir recours exclusivement à la forme de la régie dotée :

- Soit de la personnalité morale et de l'autonomie financière
- Soit de la seule autonomie financière.

et non en régie simple sans autonomie financière.

Ces deux types de régie nécessitent une administration différente par rapport à la régie simple.

La création d'un conseil d'administration ou un conseil d'exploitation désigné par le conseil municipal ainsi que la désignation d'un directeur sont nécessaires dans les deux cas.

Par conséquent, les membres du conseil sont invités à retirer cette délibération.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal émettent un avis favorable à cette proposition.

Vote : pour : 17 abstention : 0 contre : 0

9. Renouvellement de la convention de surveillance de baignade : délibération n°7/2016

Les membres du conseil autorisent le maire à signer la convention de surveillance de baignades aménagées qui engage la commune pour une durée de 3 ans.

Objet de la convention :

« La Société Nationale de Sauvetage en Mer fournira les moyens, notamment des personnels formés correspondant aux demandes qui ont été faites, afin de soutenir la collectivité dans le cadre de sa mission de service public de surveillance des baignades aménagées le long des plages de cette dernière. »

Vote : pour : 17 abstention : 0 contre : 0

10. Avis du conseil municipal relatif à l'intégration des locaux du canot de sauvetage de Goury dans les compétences facultatives des statuts de la Communauté de Communes de la Hague : délibération n° 8/2016.

Par délibération du 18 décembre 2015, le conseil communautaire a décidé d'intégrer comme « équipement communautaire » l'abri de la station de sauvetage de Goury en l'ajoutant à la liste des équipements culturels et sportifs de l'article 4 des statuts, rubrique compétences facultatives.

Cette décision est subordonnée à l'accord des conseils municipaux dans les conditions de majorité qualifiée.

Les membres du conseil municipal sont invités à en délibérer.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal émettent un avis favorable à cette intégration.

Vote : pour : 17 abstention : 0 contre : 0

11. Proposition de transfert de compétence de certains équipements sportifs de la commune vers la Communauté de Communes de la Hague : délibération n°9/2016.

L'objet de cette décision est de recueillir l'avis du conseil municipal relatif à l'éventuel transfert de compétence de certains équipements sportifs de la commune vers la Communauté de Communes de la Hague.

Vu l'exposé de Monsieur Patrick Cauchebrais, adjoint au maire,

Considérant les incidences financières relatives au fonctionnement et gros entretien des équipements tels que salle multisports, les 2 tennis extérieurs, les 2 tennis couverts, la halle des sports, considérés comme équipements d'intérêt communautaire,

Le conseil municipal de la commune d'Urville-Nacqueville donne un avis favorable à un éventuel transfert de compétence vers la Communauté de Communes de la Hague.

Vote : pour : 17 abstention : 0 contre : 0

12. Demande d'ouverture d'un crédit en investissement pour permettre le remplacement d'un poste informatique défaillant : délibération n°10/2016.

Suite à l'évolution du portail IMOWEB (portail internet) utilisé dans le cadre de la saisie des demandes de logements en fin d'année 2015, le matériel informatique mis à disposition de l'élu référent au logement est devenu complètement obsolète, voire inutilisable. Le changement de la tour s'est avéré nécessaire.

Montant de la facture : 1085.34 € de matériel, et 365 € de prestation de services pour la mise en place du poste et le paramétrage des outils d'édition.

Montant total HT : 1 450.34 € HT , TVA : 290.07 € total TTC : 1 740.41 €

Les membres du conseil sont invités à autoriser le maire à ouvrir un crédit pour un montant de 1 740.41 € à l'article 2 183 en dépense d'investissement du budget communal.

Les membres du conseil municipal donnent un avis favorable à cette proposition.

Vote : pour : 17 abstention : 0 contre : 0

13. Affaires, questions et informations diverses :

13.1. Communication d'une proposition de la Chaîne Normande Studio TV de réalisation d'un focus sur la commune dans le cadre de l'émission « Ça vaut le détour ». délibération n° 11/2016.

La chaîne Normande Studio TV propose la réalisation d'un focus sur la commune dans le cadre de l'émission « Ça vaut le détour ». Durée de l'émission 20 à 25 minutes, possibilité de mettre en valeur les animations proposée cette été, et présence du maire souhaitée.

Contribution de la commune aux frais techniques, déplacement de l'équipe et montage de l'émission : 2 500 € HT.

En contrepartie récupération du lien de l'émission sur notre site internet pour rediffusion possible une vingtaine de fois.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal décident de ne pas donner suite à cette offre.

Vote : pour : 0 abstention : 0 contre : 17

13.2. Projet de classe de neige – école du Bord de mer : délibération n°12/2016.

Dans le cadre d'un projet pédagogique sur le milieu montagnard réalisé en commun avec une classe de l'école d'Acqueville, les enseignants de l'école du Bord de Mer souhaitent organiser une classe de neige d'une durée d'une semaine au mois de janvier 2017.

Ils sollicitent une subvention de la commune pour ce projet qui concernera la classe de CE2 (30 élèves) pour la rentrée prochaine.

Les membres du conseil sont invités à émettre un avis sur ce projet.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil émettent un avis favorable à ce projet. Les modalités de soutien seront étudiées dans les prochains mois.

Vote : pour : 17 abstention : 0 contre : 0

13.3. Position de principe relative à la convention Visiocom : délibération n°13/2016.

Le contrat de location d'un espace publicitaire sur le véhicule mise à disposition de de Familles Rurales par la Société Visiocom est échu.

Un nouveau projet de convention entre cette société et l'association Familles Rurales est en cours.

Les membres du conseil sont invités à donner leur avis sur l'éventuel renouvellement de cette opération.

Pour rappel : contrat de location d'espace publicitaire signé en 2013 pour une durée de 3 ans : montant de la prestation 2013 : 4 990 € HT soit 5 968.04 €TTC (payé en une seule fois).

Les membres du conseil municipal sont favorables au renouvellement de ce partenariat dans la limite de 3 000 € HT par an.

Vote : pour : 17 abstention : 0 contre : 0

ANNEXE N°1 : COMPTE RENDU DES DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE AU COURS DE L'ANNEE 2015

N°	Date de la Décision	Objet	Société	Détails	Montants concernés	
					HT	TTC
1	02/01/2015	Contrat de location d'illumination pour une durée de 3 ans	Sonolux	Montant annuel	464.00 €	
2	08/01/2015	Autorisation de stationnement commerce ambulante de vente de pizzas 06/12/15 au 31/12/2015)	Monsieur GUILLEMETTE Bertrand	Montant par jour de présence		3.00 €
3	08/01/2015	Autorisation de stationnement pâtisserie (15/03/2015 au 18/10/2015)	SARL MGB COCCIMARKET		Gratuit	Gratuit
4	18/02/2015	Contrat de maintenance relatif aux défibrillateurs (1/03/2015 au 29/02/2016) renouvelable par tacite reconduction 5 ans	SCHILLER	Montant de base	1 496,00 €	
5		Concerne le CCAS				
6		Concerne le CCAS				
7	09/03/2015	Contrat de maintenance et de télésurveillance des bornes d'appel d'urgence (01/04/2015 au 30/03/2018)	Stramatel	Contrat de maintenance annuel par borne	300.00 €	
				Contrat de télésurveillance par bornes	300.00 €	
8	19/03/2015	Renouvellement du contrat « Dialège » (01/04/2015 au 31/03/2018)	EDF	Montant annuel	300.00 €	

9	30/03/2015	Contrat copieur camping Les Dunes	RICOH	Montant mensuel loyer Prix de la copie - Noir - couleur	117.00 € 0.0066 € 0.045. €		
10	30/03/2015	Contrat de maintenance des portes sectionnelles sur les différents bâtiments communaux (01/04/2015 au 31/03/2016)	ASSA ABLOY (CRAWFORD)		496.00 €		
11	30/04/2015	Remplacement d'un abri bus	KG Mat		1 593.90 €	1912.68 €	
12	06/05/2015	Tables et bancs pour la maison des sports	Comat et Valco		1 982.28 €	2378.74 €	
13	12/05/2015	Tables et chaises pour la salle communale	Ouest-Collectivité		6 768.20 €	8 121.84 €	
14	27/05/2015	Chaises pour la salle de conseil	Daltoner		4 782.40 €	5 738.88 €	
15	2/05/2015	Remplacement d'une mono brosse pour la salle des fêtes Achat d'une mono brosse pour salles d'activités et communale	Nilfisk	Montant achat Reprise de l'ancienne Montant	4 150.00 € 1037.00 € 2 634.84 €	4 980.00 € 3 161.81 €	
16	09/07/2015	Tapibato	Rai -Tillières	Rai -Tillières	8 485.00 €	10 182.00 €	
17	21/07/2016	Concerne le CCAS					
18	27/07/2016	- Etagères pour le local reproduction. - Mange debout et tabourets pour la mairie	MANUTAN Henri Julien			529.22 € 442.82 €	
19	25/08/2015	Portail salles d'activités et communale	SEEG		3 250.00 €	3 900.00 €	
20	25/08/2015	Cloison mobile pour un bureau de la mairie	Ouest-Collectivités		1 561.59 €	1 873.91 €	
21	21/10/2015	Remplacement des sièges de bureau des services administratifs	Bureau Ouest		1 286.00 €	1 543.20 €	
22	05/11/2015	Poste à souder pour les services techniques	Lecoufle		670.00 €	804.00€	

23	10/11/2015	Ristourne sur la valeur des chèques déjeuner millésimé 2014.				92.34 €
		Commande de 6 chèques Cadhoc de 12 € pour l'équivalent de la ristourne, Ces chèques sont attribués à des agents non titulaires employés dans le cadre de remplacement ou mission de longue durée	Chèque Déjeuner	Montant d'achat total		72.00 €
			Chèques Cadhoc	Frais confection		0.60 €
				Frais de livraison		18.00 €
24	15/12/2015	Autorisation de stationnement pâtisserie au (13/03/2016 au 30/10/2016)	SARL MGB COCCIMARKET	(Extension de l'activité du commerce Coccimarket)	Gratuit	Gratuit
25	18/12/2015	Deux laveuses pour la caravaning	Nilfisk		4 407.05 €	5 288.46 €

Le Maire soussigné constate que le compte rendu de la séance du 29 février 2016 comprenant toutes les délibérations prises par le conseil municipal au cours de cette séance a été affiché le 7 mars 2016 conformément aux prescriptions de l'article L 2121-25 du Code Général Des Collectivités Territoriales.